

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
RESTAURATION SCOLAIRE
GARDERIE SCOLAIRE

- ◇ Ne déjeunera pas à la cantine ◇ Ne restera pas à la garderie
◇ Déjeunera à la cantine ◇ Restera à la garderie du matin

Observations (Régime alimentaire, allergie...) :

***ne pourront manger à la cantine et rester à la garderie que les
enfants inscrits ou réinscrits**

Je soussigné(é)....., responsable légal de l'enfant,
déclare exacts tous les renseignements portés sur cette fiche et autorise le
responsable à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (soins médicaux,
hospitalisation, etc...) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

J'autorise, je n'autorise pas* mon enfant à quitter seul la garderie à
18h, à 18h30*.

Rousset le
Signature du responsable légal

(*Rayer la mention inutile).

PHOTO

Nom de l'enfant :

Prénom :

ANNEE 2009/2010

INSCRIPTIONS
CANTINE
GARDERIE



VILLE DE ROUSSET

AFFAIRES SCOLAIRES

FICHE DE RENSEIGNEMENTS PARENTS

Parent n° 1

◇ Mme ◇ Mlle ◇ Mr

Nom :

Prénom :

Situation familiale : ◇ marié ◇ vit en couple ◇ vit seul

Qualité : ◇ père ◇ mère ◇ tuteur légal ◇ autres - préciser

Nombre d'enfants : Nombre total d'enfants à charge :

Adresse :

Code postal : Ville :

Personnel :

Professionnel :

Employeur * :

.....



Parent n° 2

Nom :

Prénom :

Qualité : ◇ père ◇ mère ◇ autres - préciser

Adresse si différente :

.....

Personnel :

Professionnel :

Employeur * :

.....

Merci de signaler tout changement d'adresse et de téléphone en cours d'année.

*** renseignements facultatifs destinés à joindre les parents en cas d'urgence**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ENFANT

Nom :

Prénom :

◇ Garçon ◇ Fille

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

.....

Ecole fréquentée :

Maternelle

◇ petite section

◇ petite et moyenne section

◇ moyenne section

◇ moyenne et grande section

◇ grande section

Primaire

◇ CP

◇ CE2

◇ CM2

◇ CE1

◇ CM1

◇ CLIS

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

Nom - Prénom	Téléphone

Informatique et libertés : toutes les informations nécessaires à la gestion des inscriptions scolaires et de la restauration scolaire sont soumises à l'approbation de la CNIL (N°554432). En application de l'article L27 de la loi du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant en vous adressant au service des Affaires Scolaires de la Ville de Rousset. Les destinataires de ces informations sont : le service municipal gestionnaire, le directeur de l'école où l'enfant est inscrit, les responsables des activités auxquelles l'enfant est inscrit, le Trésor Public.